

Politique Salariale 2009 (Dernière)

Ce Mercredi 13 mai 2009, Organisations Syndicales et Direction se sont réunies à Marignane. Cette dernière réunion intervient après des négociations âpres et difficiles tant nos objectifs étaient loin de ceux de la Direction.

Ultimes Propositions :

Non cadres et Cadres : 3,5%

2009	Non Cadres		Cadres I à IIIB		Cadres IIIBCE et IIIC	
AG	2 %	01/01/09 (talon de 40€)				
AI	1,0 %	01/04/09	3,5 %	01/01/09	3,5 %	01/01/09
	0,50 %	01/10/09				

Non Cadres :

- Le montant **minimum de l'AI** ne pourra pas être inférieur à 3% du salaire de base.
- Augmentation du salaire plancher : 1500€ (+3,5%)
- Augmentation du salaire plancher AF2 : 1550€
- Augmentation du salaire plancher AF3 : 1650€
- Accompagnement d'une AI dans le cas d'une promotion AF2 (50€)
- Accompagnement d'une AI dans le cas d'une promotion AF3 (70€)
- Prise en charge du différentiel – **Article 36 IPECA**
- Attention particulière sur le niveau d'augmentation attribué à la **population senior ainsi que dans le cadre de la mixité professionnelle**
- Clause de rendez-vous** (modalités identiques à 2008)

Cadres

- Une **seule date de versement** des AI pour tous les cadres au 01/01/09
 AI mini de 3% du salaire de base avec plancher :
 1 à IIIA : 120 € IIIB : 150 € IIIBCE-IIIC : 180 €
- Application de l'**AVC** (Ajustement Variable Contractuel) pour les cadres I à IIIB - sans AI ou dont le montant de l'AI est inférieure au niveau de l'AVC (exercices 2008 et 2009) Ces derniers se verront attribuer une compensation de 80% de l'inflation sur 2 ans (après entretien d'évaluation de la hiérarchie)
- Mise à la RMG (Référence Mensuelle de Gestion) des promus 2009 au 1^{er} juillet 2010 au plus tard
- Attention particulière sur le niveau d'augmentation attribué à la **population senior ainsi que dans le cadre de la mixité professionnelle**
- Clause de rendez-vous** comme les Non Cadres mais avec une mise en œuvre différée à la discrétion de la hiérarchie sous forme d'AI.

Considérations à propos des Salariés non cadres :

La situation économique que nous connaissons actuellement a poussé l'organisation **Force Ouvrière** à tout faire pour orienter cette politique salariale dans le sens d'une récompense globale des salariés de l'entreprise. Dans ce sens une AG de 2% (avec un talon) au 1^{er} Janvier 2009 était notre revendication première et son acceptation ne peut donc que nous satisfaire.

De même notre organisation avait demandé que l'AI se fasse sur un pourcentage mini et cela a été aussi accepté.

La revalorisation des salaires plancher à l'embauche et au niveau des positions AF2 et AF3 est aussi de nature à satisfaire **Force Ouvrière**.

Force Ouvrière est assurée de la reconduction des mesures d'AI accompagnant les promotions AF2 et AF3 qu'il faudra un jour sortir de la politique salariale afin d'en faire un automatisme.

Considérations à propos des Salariés cadres

Cette dernière réunion a permis des avancées importantes revendiquées par les Ingénieurs et Cadres de **Force Ouvrière** :

- une distribution de 3.5% mais avancée au 1^{er} janvier permettra une augmentation de salaire annuel non négligeable pour la majorité des cadres.
- un niveau d'AI amélioré par des mesures planchers revalorisés et un pourcentage d'AI minimum de 3%
- une application élargie de l'AVC aux cadres dont l'AI est inférieure au montant de la compensation calculée
- une clause de rendez-vous (déjà appliquée aux non cadres) dont le budget dégagé, s'il y a lieu, sera redonné aux hiérarchies pour redistribution
- le maintien de la politique RMG hors politique salariale le 1^{er} juillet 2010 au plus tard

Force Ouvrière a cependant revendiqué pour 2010 une mesure d'augmentation de salaire collective, faute de quoi l'organisation exigera un retour à 2 distributions.

De même les Ingénieurs et Cadres de **Force Ouvrière** ont demandé et obtenu que se tienne au deuxième semestre 2009 une commission pour statuer sur la problématique des déroulements de carrière des cadres et de la future politique salariale.

Considérations générales :

Avec plus de 3,5% de masse salariale, les augmentations 2009 s'inscrivent dans la continuité des années précédentes malgré une situation générale de crise très défavorable dans la métallurgie française.

La politique contractuelle basée sur le dialogue social appliquée par Force Ouvrière permet cette année encore d'assurer une évolution salariale significative pour l'ensemble du personnel. Une nouvelle fois, la détermination des représentants Force Ouvrière aura été essentielle pour faire avancer le contenu des propositions de la direction d'Eurocopter.

Marignane, le 14 mai 2009

FORCE OUVRIERE Eurocopter établissement de Marignane

Aéroport Marseille Provence 13725 Marignane Cedex

☎ 57455 / 57607 Fax : 04.42.75.32.64 @-mail : marignane@fo-eurocopter.com site : www.fo-eurocopter.com